



Trophée Départemental Des Ecoles de Cyclisme

Ergué-Gabéric

Dimanche 28 Avril 2024

Guide technique



Guide technique & Résultats à retrouver avec ce QR Code



2024

Trophée départemental des écoles de cyclisme

**Dimanche
28 Avril**

8h15 Accueil des équipes
9h30 Epreuves d'Adresse
Vitesse et Cyclo Cross

14h20 Epreuves sur Route à
Ergué Gabéric Bourg
17h30 Cérémonie Protocolaire

**cross
sporn**

**Catégories
U7 à U13**



Mot d'Accueil

Présentation de l'organisation

Animation et Sécurité

Accès au site

Plan des sites

1 – Règlement général

1.1 Date et lieu

1.2 : Equipes participantes, catégories et épreuves

1.3 : Composition des équipes

1.4 : Encadrement des équipes et contrôle des épreuves

1.5 : Réunion des responsables et remise des dossards

1.6 : Engagement

1.7 : Classements individuels

1.8 : Classement par équipe

1.9 : Réclamations

1.10 : Adhésion au règlement

1.11 : Composition du jury

2 – Règlement technique

2.1 : Obligations de sécurité des participants et encadrants

2.2 : Epreuve d'adresse

2.3 : Epreuve de cyclo-cross

2.4 : Epreuve de vitesse

2.5 : Epreuve sur route

3 – Horaires

3.1 : Organisation générale

3.2 : Planning des épreuves du matin

3.3 : Planning des épreuves de l'après-midi

MOT D'ACCUEIL

Le Club Cycliste d'Ergué-Gabéric a relancé son école de cyclisme en 2015 avec 6 licenciés et dispose aujourd'hui d'un effectif de 48 licenciés de moins de 18 ans .

Le CCEG propose par le biais du CSS - Cornouaille Sud Cyclisme - une entente pour accompagner les U19 sur le circuit des courses fédérales et faire découvrir le cyclisme sur piste aux jeunes de U15 à U19.



Victorieux du TDEC en 2022 à Saint Renan, puis en 2023 à Mellac, le CCEG se devait de recevoir cette année le trophée à Ergué-Gabéric !

Avec le soutien du Comité de la Vallée Blanche et le concours de la Municipalité nous sommes ravis de vous accueillir sur le complexe sportif de Croas Spenn, un lieu de rassemblement des nombreuses (>50) associations sportives de la commune.

Je remercie tous les bénévoles, encadrants et clubs sans qui rien ne serait possible !

Enfin, je souhaite à tous les jeunes de prendre un maximum de plaisir lors de cette belle journée de cyclisme !

Le Président – Julien CARPON

CCEG
CLUB CYCLISTE
D'ERGUE GABERIC
depuis 1989
Cyclisme sur route / Cyclo Cross
à partir de 7 ans
www.cceg.net
facebook Fan Club CCEG



PRESENTATION DE L'ORGANISATION

Présentation du CCEG :

LICENCES	NOMBRE
ARBITRES	2
CHAUFFEURS	2
MOTARDS	2
DIRIGEANTS	5
ECOLE DE CYCLISME	22
LJ15	9
LJ17	9
LJ19	8
SÉNIORS	31
PROFESSIONNELLE	1
TOTAL	91

Année de création du C.C.E.G. : 1989

FONCTION	
Président	CARPON Julien
Secrétaire	JUBERT Arnaud
Secrétaire adjoint	CARPON Murielle
Trésorier	SEVEON Olivier
Trésorier adjoint	FORT Julien

EN COLLABORATION AVEC LE COMITE DES FETES DE LA VALLEE BLANCHE

Organisateur du Trophée SEBACO Juniors le 9 juin 2024 - épreuve Fédérale FFC classe 1-14.



FONCTION	
Président	REALLAND Dominique
Secrétaire	ISTIN Jean-Luc
Trésorier	NERZIC Dominique
Commission sportive	LE GOFF Jean-Pierre
Communication	BARRE Gérald

L'animation de la journée sera assurée par Jean-Yves RICHARD



SECURITE

Le dispositif de secours sera assuré conformément à la réglementation en vigueur sur l'ensemble de la journée.

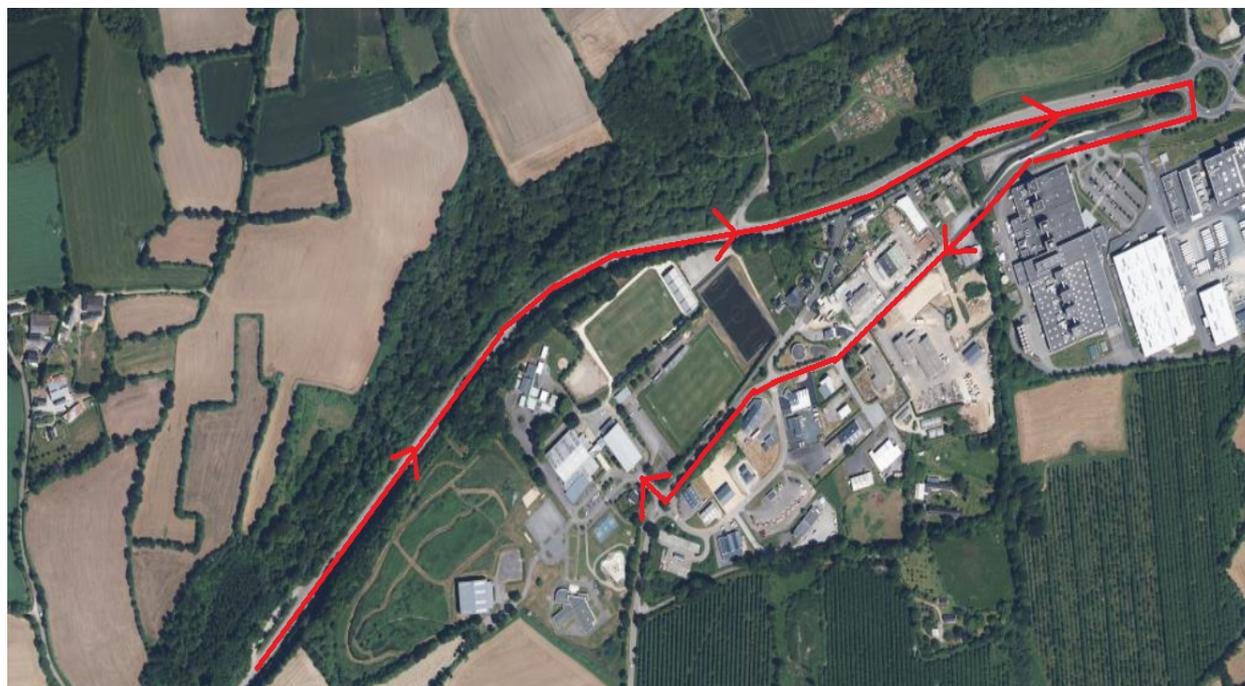
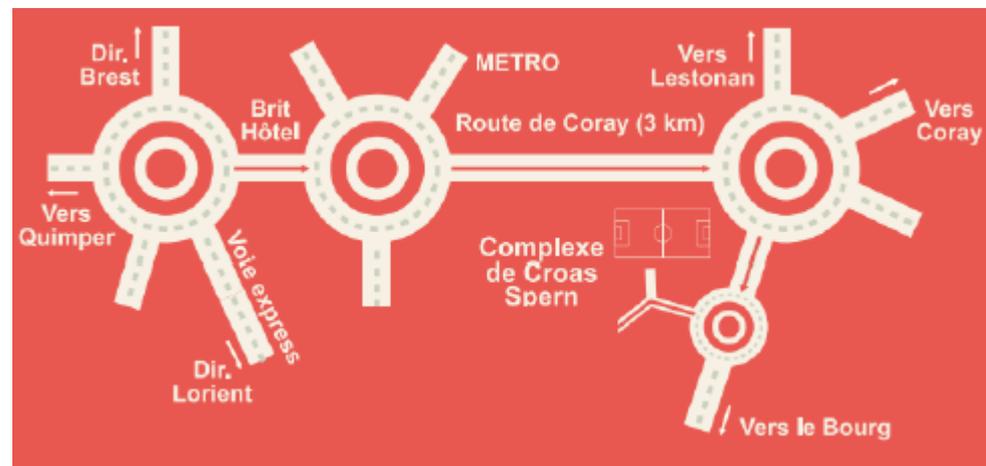
Lors de cette journée la prise en charge des premiers secours sera assurée par les Ambulances de Quimper.

La présence de tout jeune coureur en dehors de la zone sécurisée par l'organisation sera considérée sous la responsabilité des éducateurs de son club, ou de ses parents si ceux-ci sont présents lors de cette manifestation sportive.

**Interdiction formelle d'utiliser les jeux présents sur site :
Terrains de foot / skate park / city stade / jeux du centre aéré
bike park / ...etc**

ACCES AU SITE

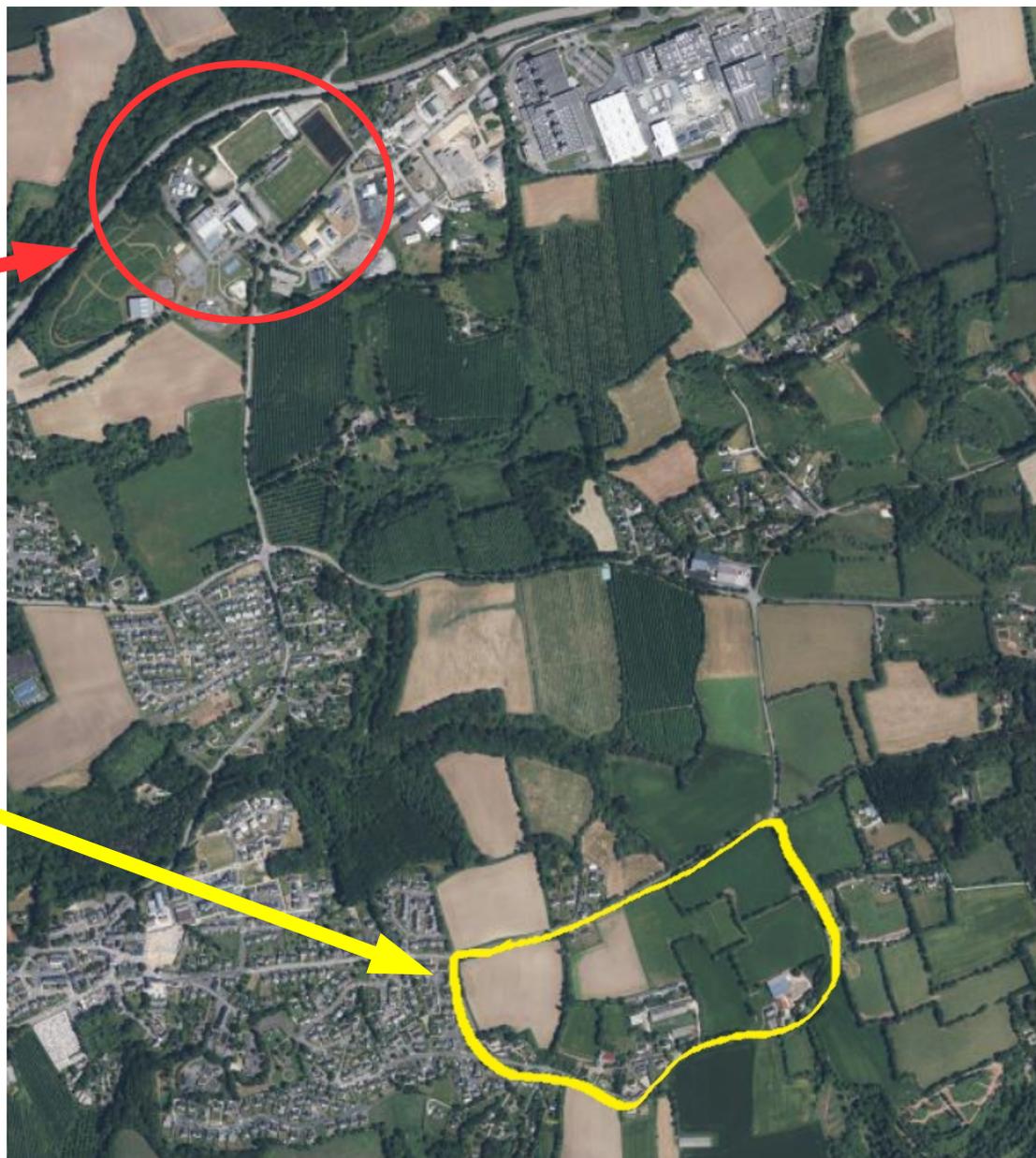
Complexe sportif de Croas Spenn – ERGUE-GABERIC RN165 depuis Brest / depuis Lorient - Sortie 53



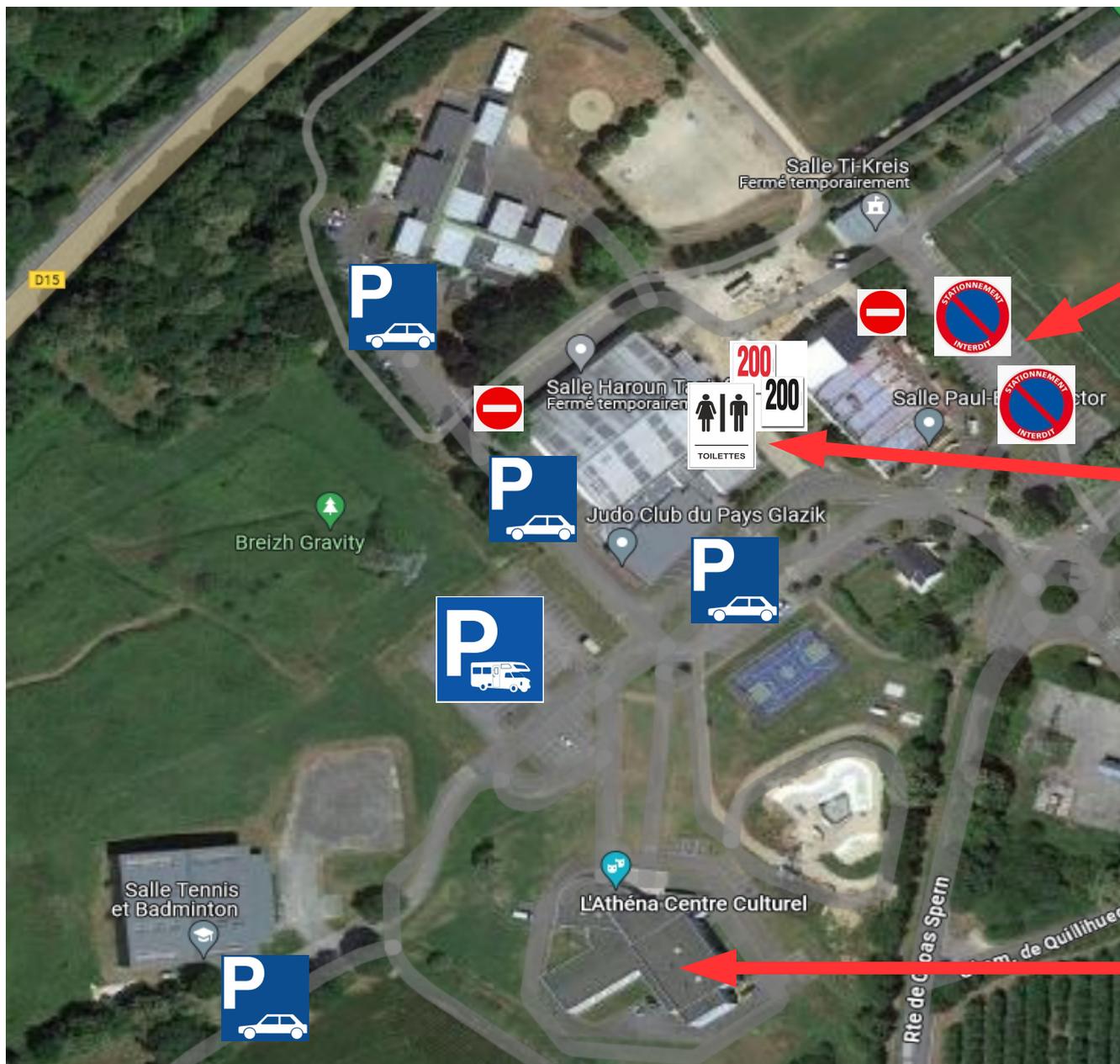
Au rond-point de Pen Carn – à droite direction Croas Spenn

**EPREUVES DU MATIN
COMPLEXE SPORTIF
CROAS SPERN**

**EPREUVE ROUTE DE L'APRES-MIDI
Bourg d'ERGUE-GABERIC**



PLAN DES SITES



**Stationnement
réservé au
football**



Dossards

Réunion

Toilettes



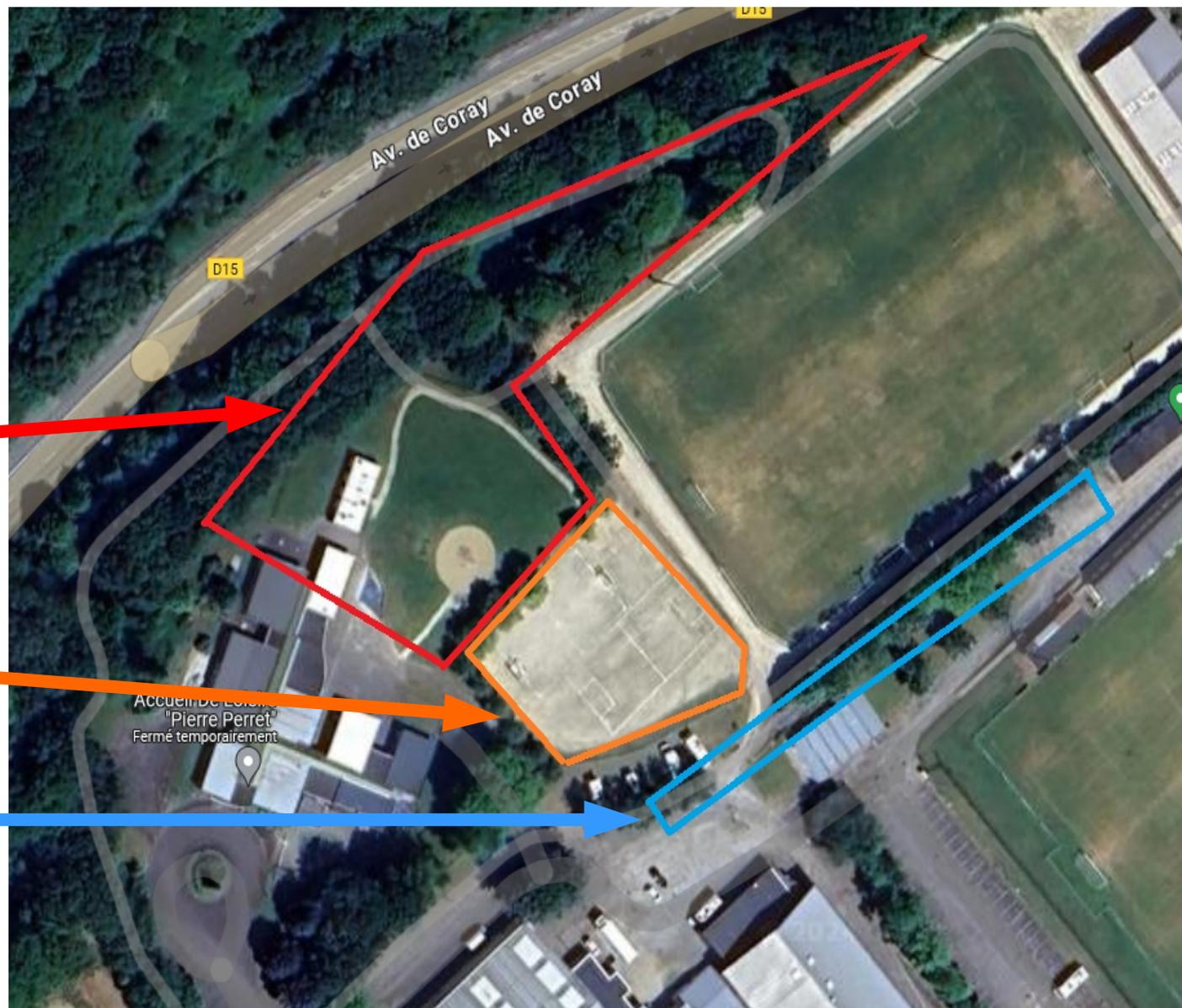
Salle Athéna

Complexe sportif Croas Sperm Epreuves du matin :

ZONE EPREUVE
CYCLO-CROSS

ZONE EPREUVE
ADRESSE
(surface en stabilisé)

ZONE EPREUVE
VITESSE



Article 1.1 : Date et lieu :

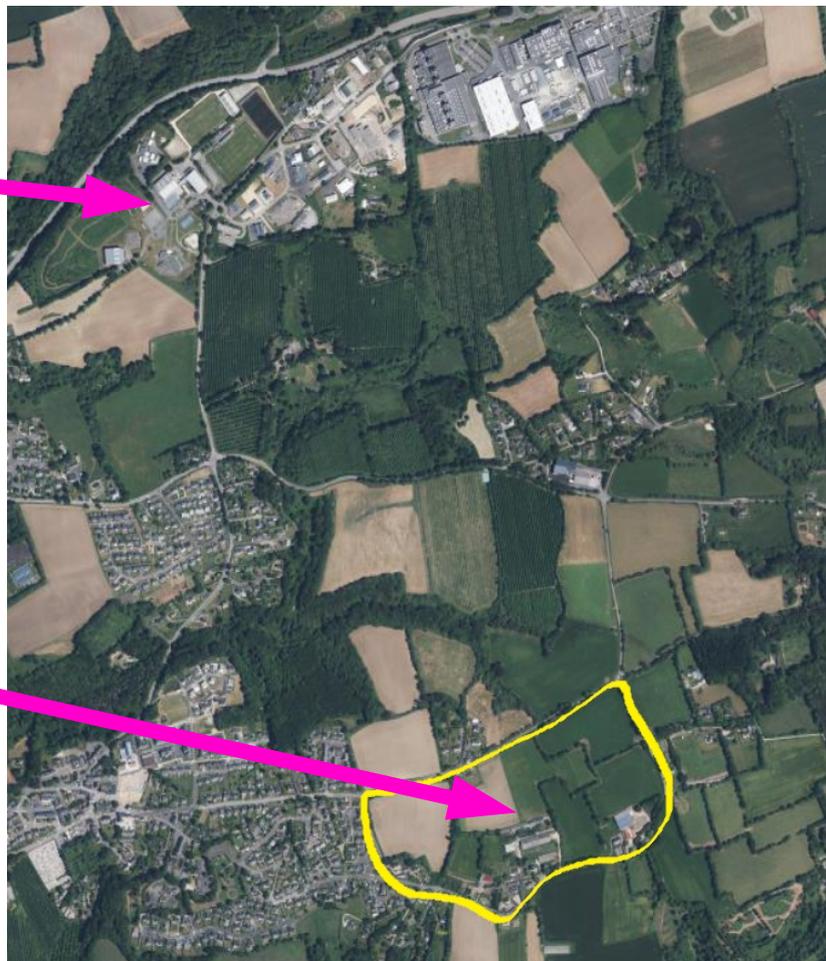
L'organisation du Trophée départemental des Ecoles de Cyclisme (TDEC) 2024 a été attribuée au Club Cycliste d'Ergué-Gabéric par le comité de Bretagne.

Il se déroulera à Ergué-Gabéric le **dimanche 28 avril 2024** :

- sur le **complexe sportif de Croas Sperm** pour les épreuves du matin,
- au **bourg d'Ergué-Gabéric** pour l'épreuve route de l'après-midi à (~ 2kms du complexe sportif de Croas Sperm).

COMPLEXE SPORTIF
CROAS SPERN

CIRCUIT EPREUVE
ROUTE



Article 1.2 : Équipes participantes, catégories et épreuves :

Le Trophée départemental des écoles de cyclisme se déroule sur une seule journée.

Il s'adresse aux jeunes licenciés de la Fédération Française de Cyclisme des clubs Finistériens pour la saison 2024.

Ce trophée départemental se situe en amont du Trophée Régional de Ecoles de Cyclisme (TREC) et du trophée de France du Jeune Cycliste (TFJC).

Les épreuves par catégorie :

Catégories	Années de naissance	Epreuves		
		Adresse	Vitesse	Route
U7	2018 - 2019	Adresse	Vitesse	Route
U9	2016 - 2017	Adresse	Vitesse	Route
U11	2014 - 2015	Cyclo-cross	Vitesse	Route
U13	2012 - 2013	Cyclo-cross	Vitesse	Route

Article 1.3 : Composition des équipes :

Les équipes doivent engager au moins 6 coureurs répartis comme suit :

- 2 coureurs U9 (garçon ou fille)
- 2 coureurs U11 (garçon ou fille)
- 2 coureurs U13 (garçon ou fille)

La participation des U7 est libre. Ceux-ci ne rentreront pas dans le classement par équipe.

Des ententes de clubs sont possibles à condition que ceux-ci ne disposent pas de l'effectif minimum requis dans leurs licenciés de l'année en cours.

Attention ! il n'y aura pas de droit au joker, les équipes incomplètes se verront classées après les équipes complètes.

Article 1.4 : Encadrement des équipes et contrôle des épreuves :

Chaque équipe ou entente devra désigner au préalable un responsable d'équipe qui sera le seul interlocuteur du collège des arbitres et de l'équipe organisatrice. Il devra être présent aux réunions organisées lors de cette journée.

Indépendamment du responsable d'équipe nommément désigné, chaque club devra, dans le but d'assurer le bon déroulement des épreuves, désigner 1 arbitre et 1 éducateur par club pour le contrôle des épreuves.

Penser à se munir de chronomètres - pas de téléphone portable.

Les identités des encadrants seront déclinées dans le bulletin d'engagement.

Article 1.5 : Réunion des responsables et remise des dossards et transpondeurs :

La réunion des responsables d'équipes aura lieu dans le hall de la salle Paul-Emile Victor - Complexe sportif de Croas Spenn à ERGUE-GABERIC à 8h45.

Au cours de celle-ci, seront rappelés le règlement et les points importants de la journée.

Le responsable désigné par chaque équipe pourra retirer les dossards muni des licences de ses coureurs, ainsi que les transpondeurs du Comité du Finistère, qui seront à fixer sur la fourche (droite - côté frein arrière). Les clubs devront prévoir les colliers en plastique d'attache. Il devra restituer les dossards et transpondeurs des coureurs absents avant le début des épreuves.

Les dossards seront attribués, par catégorie, dans l'ordre du bulletin d'inscription.

A l'issue des épreuves sur route, les responsables d'équipes devront récupérer l'ensemble des dossards et transpondeurs et les remettre à l'organisateur. En cas de perte ou de dégradation des transpondeurs, le club concerné encourra une amende.

Article 1.6 : Engagement :

Les bulletins d'engagements par club sont à faire parvenir **au plus tard le vendredi 12 avril 2024**, délai de rigueur, à :

Murielle CARPON

murielle.carpon@hotmail.fr

Les engagements devront également être effectués via l'espace club de la F.F.C.

Article 1.7 : Classements individuels :

A l'issue de chaque épreuve (Adresse ou Cyclo-cross, Vitesse, Route), un classement sera mis en place. Chaque place attribuera un certain nombre de points aux coureurs classés.

Le barème retenu est le suivant :

- 1ère place = 1 point
- 2ème place = 2 points
- 3ème place = 3 points
- 4ème place = 4 points
- ... et ainsi de suite

Les différents points seront additionnés et le coureur (fille / garçon) vainqueur sera celui qui aura marqué le moins de points.

Le 1er et la 1ère de chaque catégorie (U7 à U13) se verra attribuer un maillot distinctif offert par le comité départemental du Finistère.

Les 3 premiers (filles et garçons) des catégories U9, U11, U13 recevront une médaille distinctive offerte par le comité du Finistère.

Dans la catégorie des U7, tous les participants recevront une médaille offerte par le club organisateur.

Article 1.8 : Classement par équipe :

Le classement général par équipe prendra en compte l'addition des deux meilleurs coureurs (filles ou garçons) dans chaque catégorie et pour chaque épreuve. L'équipe déclarée vainqueur sera celle qui aura marqué le moins de points.

Le classement se fera sur les 6 meilleures places dans chaque épreuve (1er : 1 point; 2ème : 2 points ; ...etc)

L'équipe vainqueur se verra attribuée un trophée offert par le comité départemental du Finistère.

Toute équipe qui gagnera le trophée 3 années consécutives (à compter de 2023) se verra attribuer le trophée de manière définitive.

Toutes les équipes participantes recevront un trophée offert par le club organisateur.

Les 6 premières équipes du classement général seront qualifiées pour le Trophée Régional des Ecoles de Cyclisme, qui se déroulera le 19 mai 2024 à Roz sur Couesnon (35).

Le comité du Finistère alignera également 1 à 2 équipes (suivant les quotas définis par le comité régional).

Seront qualifiés les coureurs non retenus par leur équipe de club, en tenant compte des classements généraux individuels.

Article 1.9 : Réclamations :

Seuls les responsables désignés des écoles de cyclisme participantes sont habilités à solliciter les membres du jury ou les arbitres, identifiables par le port d'un badge distinctif, en cas de litiges ou de contestations.

Aucune remarque intempestive de la part des parents, supporters ou autres à l'encontre des arbitres, dirigeants ou autres bénévoles ne sera tolérée.

Tout manquement se traduira par une pénalité de 60 points de l'équipe fautive.

Les membres du jury et les arbitres se réuniront en fin de matinée et à l'issue des épreuves sur route pour examen des litiges éventuels avant l'établissement de classements définitifs

Article 1.10 : Adhésion au règlement :

L'inscription, établie par le club, des jeunes coureurs et des encadrants par l'intermédiaire du bulletin d'engagement, entraîne l'approbation du présent règlement.

Article 1.11 : Composition du jury :

Le jury est composé des membres suivants :

- Un Président de jury sera désigné, ainsi qu'un chronométreur officiel,
- Le Président du Comité du Finistère de Cyclisme ou son représentant,
- Le Président du club organisateur ou son représentant,
- Le Responsable de l'Ecole de cyclisme du club organisateur.

Article 2.1 : Obligations de sécurité des participants et encadrants :

2.1.1 Casques, gants & dossards :

Le casque, les gants et le dossard non plié à épingles seront obligatoires pour toutes les épreuves.

Le port du casque homologué est obligatoire sur l'ensemble du site avant, pendant et après les épreuves.

Tout manquement à cette règle de base dûment constaté par un membre du collège des arbitres entraînera **une pénalisation de 60 points de l'équipe concernée.**

En cas de perte du casque durant une épreuve, le coureur devra s'arrêter immédiatement.

Il ne pourra repartir qu'à nouveau coiffé de celui-ci sous peine de mise hors course.

Le port du casque homologué et des gants concernera tous les enfants participants mais aussi les parents et accompagnateurs.

Le constat du non respect de ce point entraînera **une pénalité pour le club d'appartenance de 60 points.**

2.1.2 Vélos :

Tous les types de vélos sauf BMX seront acceptés s'ils sont conformes aux normes UCI.

Les guidons dits « cornes de vache » (embouts de guidon) sont interdits.

Les extrémités des cintres devront être obturées par des embouts.

Le développement sera limité à 5,60m pour les catégories U9 et U11, et 6,40m pour les U13 (le développement est libre pour le cyclo-cross).

Le blocage du ou des dérailleurs ne sera pas accepté.

Tout braquet non conforme à la catégorie ne sera pas autorisé à courir.

Les coureurs devront se présenter au contrôle des braquets, 15 mn avant le début des épreuves vitesse et route.

Ils ne devront pas quitter la zone à l'issue du contrôle.

Toute fraude sera sanctionnée au classement à la dernière place de l'épreuve concernée.

Les roues doivent être standards et uniquement à rayon (les roues à bâtons ou lenticulaires ne seront pas autorisées).

Pour les catégories U7 et U9, un seul vélo sera autorisé pour l'adresse, la vitesse et la route. Ils seront marqués au début de la 1ère épreuve.

De manière générale, la réglementation fédérale (titre IX) s'applique pour toutes les épreuves de la journée.

Article 2.1 : Obligations de sécurité des participants et encadrants :

2.1.3 Pédales :

Pour le cyclo-cross, les pédales automatiques sont autorisées.

Pour toutes les épreuves, les courroies sur pédales automatiques sont interdites.

2.1.4 Abandon :

Le concurrent qui abandonne lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de celle-ci. Il pourra disputer les épreuves suivantes s'il justifie son abandon auprès du collège des arbitres.

Article 2.2 : Epreuve d'adresse :

Cette épreuve chronométrée, concerne uniquement les U7 et U9 sur un parcours déterminé.

Elle se déroule sur une surface en stabilisé.

Elle se compose de 4 jeux pour les U7 et 7 jeux pour les U9, choisis par le club organisateur et validés par la commission jeune du Finistère.

La reconnaissance du parcours s'effectuera à pied encadrée par les éducateurs accompagnés des arbitres.

Elle se déroulera avant le début des épreuves suivant article 3.2.

Les coureurs devront être présents dans la zone d'attente 10mn avant le départ. Cette zone doit permettre au jeune cycliste de se préparer (mise en place des cale-pieds, dépose de bidon, ...) et de s'élancer. Le chronométrage démarre au passage de la ligne de zone.

La crevaison ou le bris de matériel dûment constaté par les arbitres permettra un nouveau départ en dernière série.

En cas de problème de chronomètre le coureur concerné repartira en dernière série.

Il sera compté un maximum de 6 fautes par obstacles.

**Toute absence à l'heure de départ induira un départ à la fin de la liste des coureurs
Pas de décalage d'heure.**

**Les entraînements sur le circuit la veille et le jour de l'épreuve sont interdits
sous peine d'être déclassé en dernière place de l'épreuve.**

2 – RÉGLEMENT TECHNIQUE

Article 2.2 : Epreuve d'adresse :

ZONE SECURISEE

**TERRAIN
STABILISE**

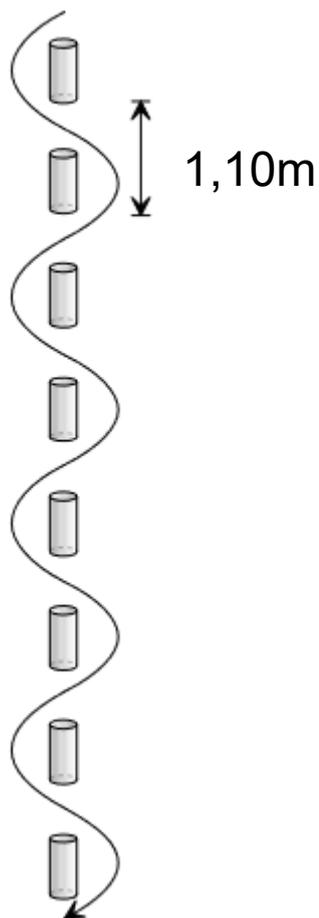


2 – RÉGLEMENT TECHNIQUE

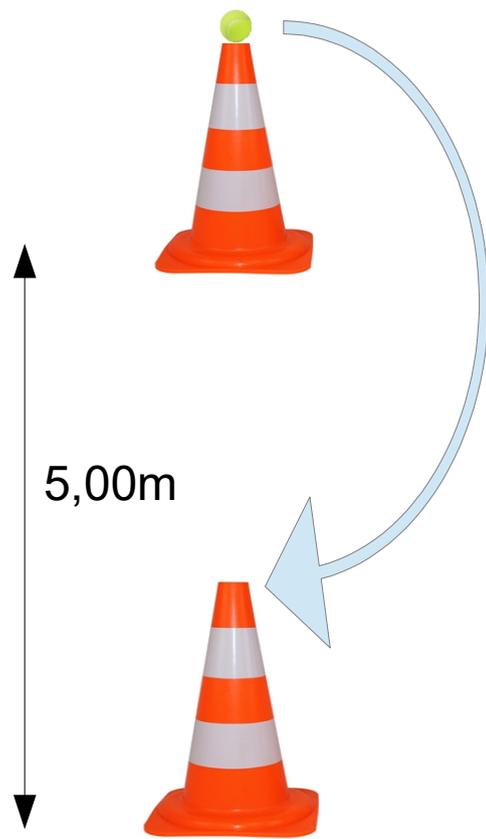
Article 2.2 : Epreuve d'adresse :

2.2.1 Jeux pour les U7 :

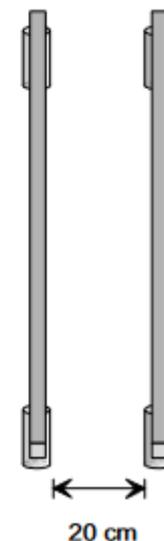
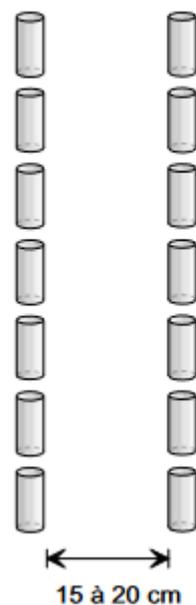
SLALOM SIMPLE



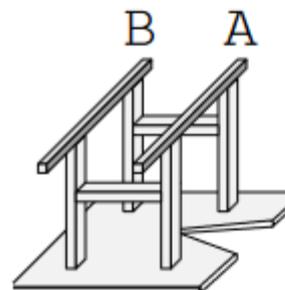
PRISE ET POSE D'UNE BALLE DE TENNIS SUR UN SOCLE



PASSAGE ETROIT



BARRE TOMBEE



Epreuve : Faire tomber la barre A avec la roue avant sans faire tomber la barre B.

Article 2.2 : Epreuve d'adresse :

2.2.2 Ordre et pénalités des jeux pour les U7 :

1 – Slalom simple :

- Chaque quille tombée, évitée ou mal passée : 5 secondes
- Pied à terre ou chute : 5 secondes
- Tout le jeu évité : 1 minute et 30 secondes
- 6 fautes maximum soit 30 secondes

2 – Prise et pose d'une balle de tennis sur un cône de chantier :

- 2 essais obligatoires pour la prise
- Balle lâchée après la prise ou tombée à la pose : 5 secondes
- Pied à terre ou chute : 5 secondes
- Tout le jeu évité : 1 minute et 30 secondes

3 – Passage étroit :

- Liteau ou quille tombée : 5 secondes
- Pied à terre ou chute : 5 secondes
- Tout le jeu évité : 1 minute et 30 secondes

4 – Barre tombée :

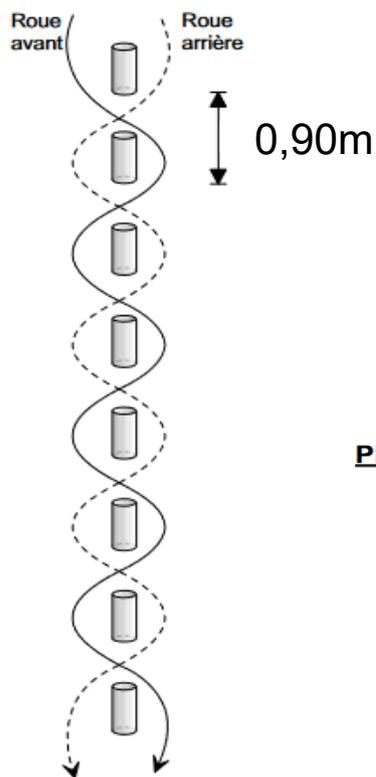
- 2 barres tombées : 5 secondes
- Jeu renversé : 5 secondes
- Pied à terre avant la chute de la 1ère barre : 5 secondes
- Chute : 5 secondes
- Tout le jeu évité : 1 minute et 30 secondes

2 – RÉGLEMENT TECHNIQUE

Article 2.2 : Epreuve d'adresse :

2.2.3 Jeux pour les U9 :

SLALOM QUILLE SOUS PEDALIER



PRISE ET POSE D'UN FANION

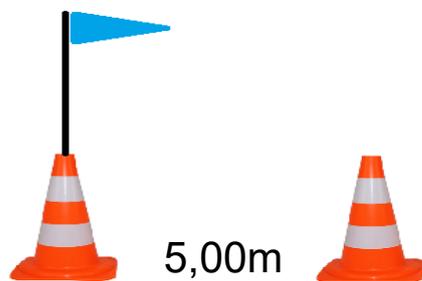
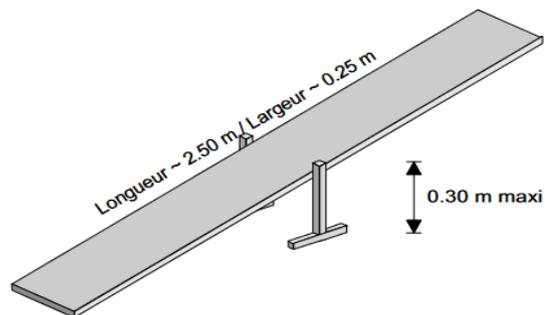
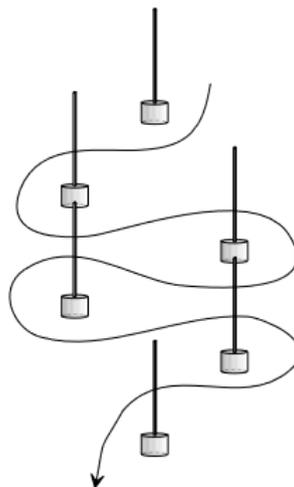


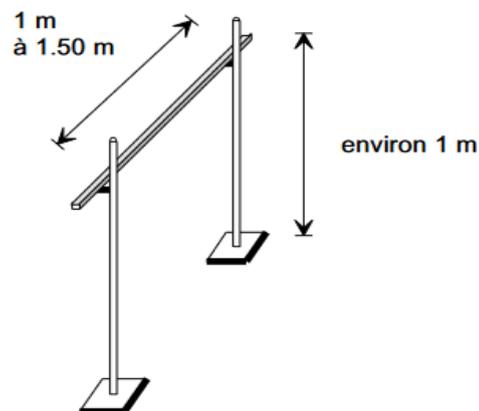
PLANCHE A BASCULE



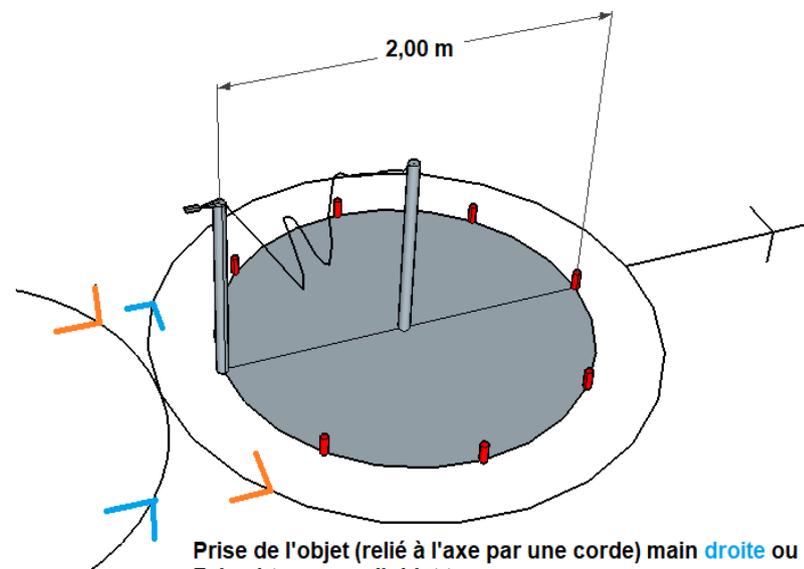
SLALOM - PIQUETS



PASSAGE SOUS BARRE

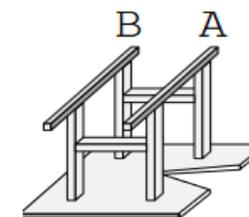


TOUR AVEC OBJET TENU Sens libre avec main gauche ou droite



Prise de l'objet (relié à l'axe par une corde) main **droite** ou **gauche**
Faire 1 tour avec l'objet tenu
Reposer l'objet sur le support
Aller vers le dernier jeu

BARRE TOMBEE



Epreuve : Faire tomber la barre A avec la roue avant sans faire tomber la barre B.

Article 2.3 : Epreuve d'adresse :

2.2.4 Ordre et pénalités des jeux pour les U9 :

1 – Slalom quille sous pédalier :

- Chaque quille tombée, évitée ou mal passée : 5 secondes
- Pied à terre ou chute : 5 secondes
- Tout le jeu évité : 1 minute et 30 secondes
- 6 fautes maximum soit 30 secondes

2 – Prise et pose d'un fanion :

- 2 essais obligatoires pour la prise du fanion
- Fanion laché après la prise ou non posé correctement ou tombé à la pose : 5 secondes
- Pied à terre ou chute : 5 secondes
- Tout le jeu évité : 1 minute et 30 secondes

3 – Planche à bascule :

- Pied à terre ou chute : 5 secondes
- Tout le jeu évité : 30 secondes

4 – Passage sous barre :

- Barre tombée : 5 secondes
- Pied à terre ou chute : 5 secondes
- Tout le jeu évité : 1 minute et 30 secondes

5 – Slalom piquets :

- Chaque piquet tombé ou évité : 5 secondes
- Pied à terre ou chute : 5 secondes
- Erreur de fléchage : 10 secondes
- Tout le jeu évité : 1 minute et 30 secondes

6 – Tour avec objet tenu :

- 2 essais obligatoires pour la prise de l'objet posé à 1 mètre de hauteur et relié à l'axe par une corde
- Objet laché ou jeu renversé ou pied à terre ou chute dans le 1^{er} demi-cercle : 15 secondes
- Objet laché ou jeu renversé ou pied à terre ou chute dans le 2nd demi-cercle : 10 secondes
- Objet non posé sur le support : 5 secondes
- Chaque quille tombée : 5 secondes
- Tout le jeu évité : 1 minute et 30 secondes

7 – Barre tombée :

- 2 barres tombées : 5 secondes
- Jeu renversé : 5 secondes
- Pied à terre avant la chute de la 1^{ère} barre : 5 secondes
- Chute : 5 secondes
- Tout le jeu évité : 1 minute et 30 secondes

Article 2.3 : Epreuve de cyclo-cross :

Cette épreuve chronométrée, concerne uniquement les U11 et U13 sur un tracé déterminé.

Elle se déroule sur un circuit entièrement sécurisé en espace vert.

Le circuit sera à parcourir une fois par les coureurs.

La reconnaissance à pied du circuit sera autorisée, encadrée par les éducateurs et le responsable de site.

Elle se déroulera avant le début des épreuves suivant article 3.2.

Les coureurs devront être présents dans la zone d'attente 10mn avant le départ.

La crevaison ou le bris de matériel dûment constaté par les arbitres permettra un nouveau départ en dernière série.

En cas de problème de chronomètre le coureur concerné repartira en dernière série.

Toute sortie volontaire du parcours, constatée par un arbitre ou un signaleur, entraînera le déclassement de l'intéressé en dernière place de l'épreuve de sa série,

Toute aide extérieure apportée à un concurrent entraînera le déclassement en dernière place de l'épreuve de sa série ; un arbitre sera placé à mi-parcours pour aider le jeune coureur en cas d'incident : saut de chaîne....

**Toute absence à l'heure de départ induira un départ à la fin de la liste des coureurs
Pas de décalage d'heure.**

**Les entraînements sur le circuit la veille et le jour de l'épreuve sont interdits
sous peine d'être déclassé en dernière place de l'épreuve.**

2 – RÉGLEMENT TECHNIQUE

Article 2.3 : Epreuve de cyclo-cross :

ZONE SECURISEE



Article 2.4 : Epreuve de vitesse :

Cette épreuve chronométrée, départ arrêté : roue avant sur la ligne de départ concerne toutes les catégories,

Les coureurs devront être présents dans la zone d'attente 10mn avant le départ,

Elle se déroule en ligne droite.

Le coureur, tenu par un éducateur s'élancera seul au signal du starter désigné par le Comité départemental.

Le chronométrage se déclenchera automatiquement.

Une crevaison, un bris de matériel, une chute ou incident électronique dûment constaté par les arbitres autorisera un nouveau départ ; à l'inverse, un saut de chaîne, un déchaussage ou un décentrage de roue après le franchissement de la ligne de départ ne générera pas de nouveau départ,

Le jour même de l'épreuve, aucun passage sur la zone de l'épreuve ne sera toléré avant le départ officiel,

L'accès à la table de chronométrage sera interdit à toute personne autre que le chronométreur et les membres du jury.

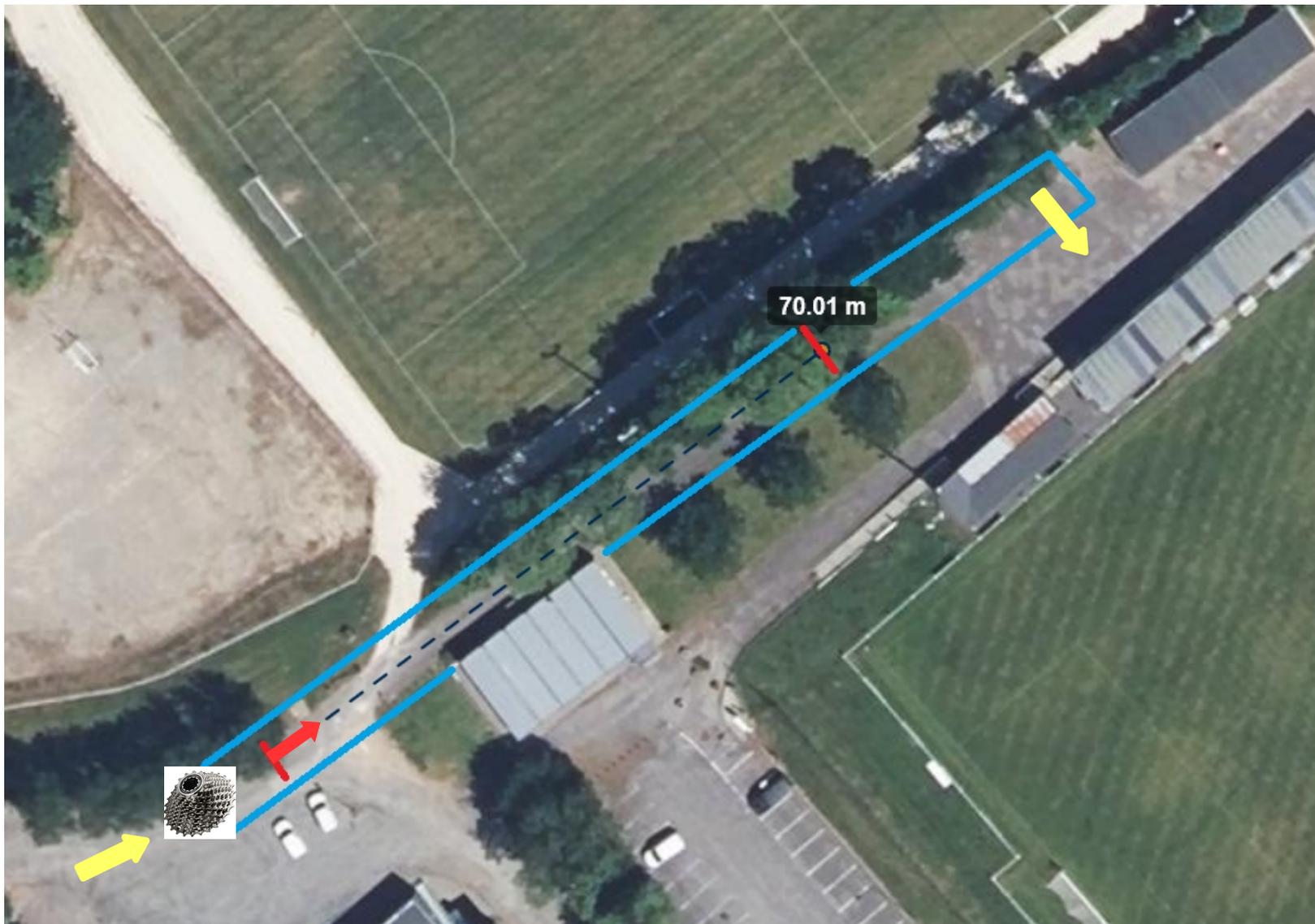
La distance à parcourir sera de 70 mètres pour toutes les catégories

**Toute absence à l'heure de départ induira un départ à la fin de la liste des coureurs
Pas de décalage d'heure.**

**Les entraînements sur le circuit la veille et le jour de l'épreuve sont interdits
sous peine d'être déclassé en dernière place de l'épreuve.**

2 – RÉGLEMENT TECHNIQUE

Article 2.4 : Epreuve de vitesse :



2 – RÉGLEMENT TECHNIQUE

Article 2.5 : Epreuve sur route :

Cette épreuve concerne toutes les catégories,

L'épreuve se déroule sur circuit fermé de ~1,9 km situé au bourd d'Ergué-Gabéric.

Il sera à parcourir plusieurs fois suivant la catégorie :

Catégorie	Nombre de tours	Distance
U7		500 mètres
U9	2 tours	~ 3,8 kms
U11	4 tours	~ 7,6 kms
U13	7 tours	~ 13,3 kms

Les concurrents seront rangés sur la ligne de départ selon leur classement à l'issue des épreuves matinales.

La reconnaissance du circuit sera autorisée, sous la responsabilité des éducateurs, après sa fermeture à la circulation.

Les bidons sur les vélos sont autorisés pour la catégorie U13. Les ravitaillements pendant l'épreuve sont en revanche interdits.

Les dépannages après crevaisons constatées par les arbitres se feront exclusivement dans la zone prévue à cet effet à proximité du podium d'arrivée (pas de tour). Le non-respect de cette règle se traduira par le déclassement du coureur en dernière position de l'épreuve,

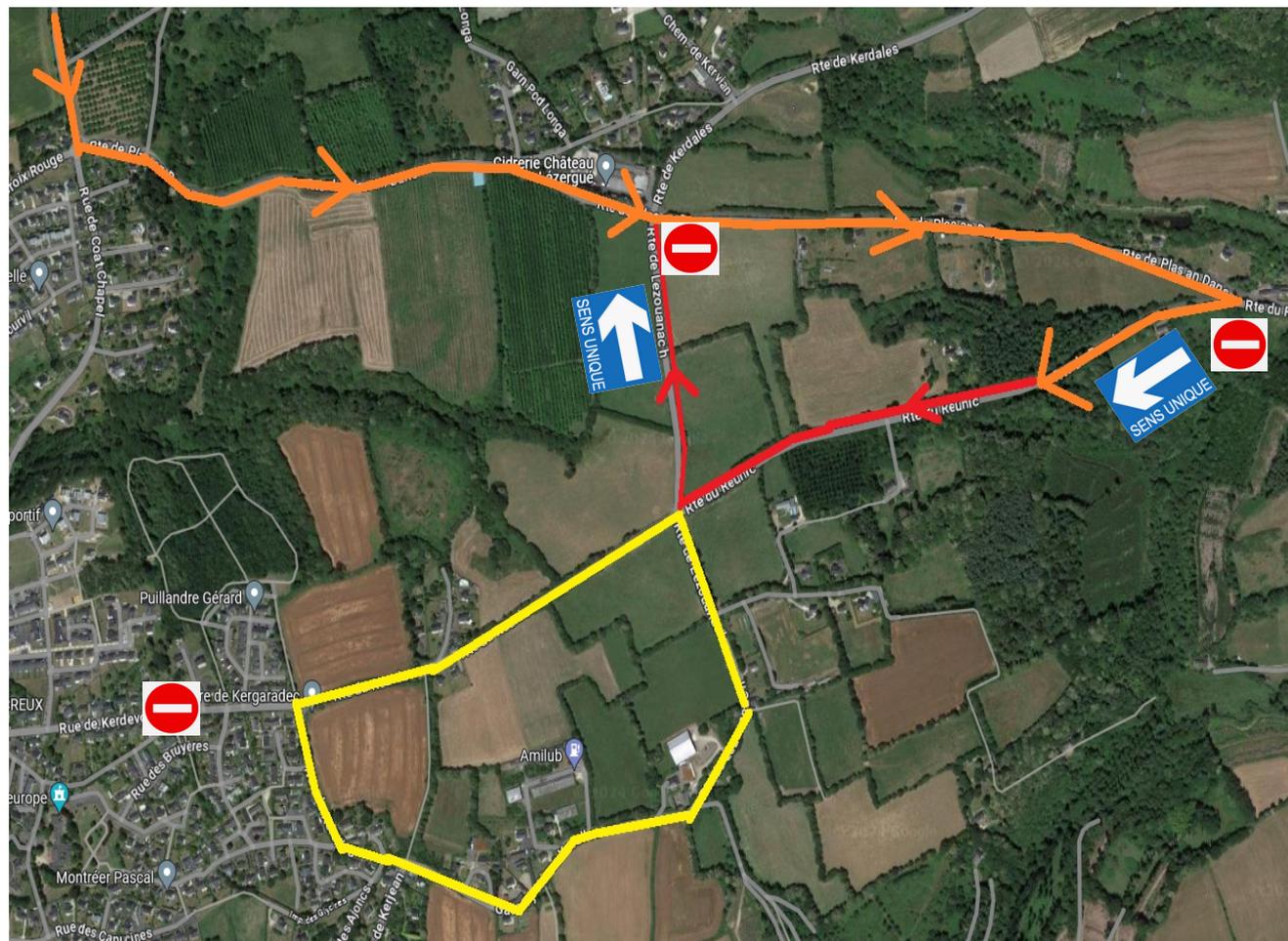
Un éducateur désigné à vélo équipé de son casque et d'un baudrier de sécurité accompagnera le ou les derniers de chaque épreuve,

L'arbitre présent dans la voiture ouvreuse se chargera de noter les concurrents doublés.

Il est rappelé aux jeunes compétiteurs qu'il est interdit de lever le ou les bras lors du passage sur la ligne d'arrivée sous peine de déclassement.

Article 2.5 : Epreuve sur route :

Stationnement – Route de Lezouanac'h – Route du Reunic



-  Accès depuis Croas Spenn
-  Stationnement côté droit
-  Circuit épreuve route

2 – RÉGLEMENT TECHNIQUE

Article 2.5 : Epreuve sur route :



Départ des U7

Article 3.1 : Organisation générale :

HORAIRES	LIEU	OBJET
8h15	Hall de la salle Paul Emile Victor	Accueil des équipes, contrôle des licences, remise des dossiers aux responsables désignés sur le bulletin d'engagement
8h45	Hall de la salle Paul Emile Victor	Réunion du jury et des responsables d'équipes : règlement, horaires, déroulement des épreuves
9h30	Début des épreuves	Adresse – Vitesse – Cyclo-cross
12h30	Hall de la salle Paul Emile Victor	Fin des épreuves de la matinée et débriefing du jury
		Buvette / Petite restauration (sandwich/gâteaux)
13h45	Bourg Ergue-Gabéric	Déplacement vers épreuve sur route
14h20	Bourg Ergue-Gabéric	Début des épreuves sur route Appel des coureurs contrôle des braquets
16h30	Salle de l'Athéna	Fin des épreuves de l'après-midi Réunion du jury et validation des résultats
17h30	Salle de l'Athéna	Cérémonie protocolaires – Pot de l'amitié

Article 3.2 : Planning des épreuves du matin :

Toute absence à l'heure de départ induira un départ à la fin de la liste des coureurs – Pas de décalage d'heure.

HORAIRES	U7	U9	U11	U13
9h20	ADRESSE Reconnaissance	ADRESSE Reconnaissance	CYCLO-CROSS Reconnaissance	CYCLO-CROSS Reconnaissance
9h30	ADRESSE Epreuve	VITESSE Contrôle braquet		
9h45	VITESSE Contrôle braquet	VITESSE Epreuve	CYCLO-CROSS Epreuve	
10h20	VITESSE Epreuve	ADRESSE Epreuve		
10h30			VITESSE Contrôle braquet	CYCLO-CROSS Epreuve
10h40			VITESSE Epreuve	
11h30				VITESSE Contrôle braquet
11h40				VITESSE Epreuve

Article 3.3 : Planning des épreuves de l'après-midi :

HORAIRES	U7	U9	U11	U13
14h20	ROUTE Appel – Contrôle braquet			
14h30	ROUTE Epreuve			
14h35		ROUTE Appel – Contrôle braquet		
14h50		ROUTE Epreuve		
15h15			ROUTE Appel – Contrôle braquet	
15h30			ROUTE Epreuve	
15h45				ROUTE Appel – Contrôle braquet
16h00				ROUTE Epreuve